

Décision du Président n°2024.43

Demande de subventions – Opération 112002

Restauration Hydromorphologique de la Têt aval – Conception d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur 3,2 Km

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

**Décide** de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour le financement de l'opération 112002 « Restauration Hydromorphologique de la Têt aval – Conception d'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux sur 3,2 Km »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
AGENCE DE L'EAU	50%	395 500 €
REGION OCCITANIE	15%	118 650 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES	15%	118 650 €
AUTOFINANCEMENT	20%	158 200 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	100 %	791 000 € HT

**S'engage** à inscrire au budget 2024, et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Perpignan, le 4 septembre 2024

